



3^e étape : réouverture presque totale

La 3^e étape sera lancée le 5 juin avec une réouverture presque totale, sous conditions, des lieux tels que les restaurants, les cinémas et les musées. Le respect des règles de base permettra de poursuivre les assouplissements.

Règles de base

Hygiène



Lavez-vous régulièrement les mains.

Éternuez et tousez dans le pli de votre coude.

Distance



Respectez une distanciation physique de 1,50 m.

Évitez les lieux très fréquentés.

Tests



En cas de symptômes : restez confiné.

Faites-vous immédiatement tester.

Calendrier de déconfinement : 3^e étape à partir du 5 juin

Visites à domicile



Maximum 4 invités par jour (hors enfants de moins de 13 ans).

Loisirs



Réouverture des **saunas, centres de bien-être et salons de bronzage***.



Réouverture des **casinos et des espaces de loisirs clos***.
Maximum 50 personnes par espace**.



Réouverture des **espaces clos** des parcs d'attraction et des zoos.



Transports récréatifs, comme les promenades en bateau, autorisés*.

Restaurants, cafés



Ouverture de **6 à 22 heures***.
Maximum 50 personnes par espace**.



Maximum 4 personnes (hors enfants de moins de 13 ans) ou les membres d'un même foyer par table.



Places assises obligatoires. Pas de places assises au bar.



Pas de divertissement, comme la projection sur écran, ni de self-service.

Art et culture



Ouverture des **musées et des monuments***/**.



Ouverture des cinémas, **théâtres et salles de concert***.
Maximum 50 personnes par espace ou 250 personnes si la capacité de la salle est de 1 000 places ou plus**.



Cours collectifs d'activités artistiques et culturelles autorisés*.

Commerces



Horaires habituels d'ouverture pour tous les magasins.



Vente d'alcool interdite **après 22 heures**.

Sport



Sport en groupe autorisé à l'intérieur et à l'extérieur.
Distanciation physique de 1,5 m non obligatoire. Pour les plus de 18 ans, 30 personnes par groupe*.



Pour les moins de 18 ans, rencontres sportives interclubs autorisées.



Ouverture des **buvettes, vestiaires et douches des clubs sportifs**.



Présence de public autorisée pour les **rencontres sportives professionnelles***/**.

* Réservation et questionnaire sanitaire obligatoires.

** Jauge plus élevée si l'accès est réservé aux détenteurs d'une attestation de non-contagiosité.

alleen samen krijgen we
corona onder controle

Informations complémentaires et conditions :
rijksoverheid.nl/openingsplan
ou 0800-1351